

En fin d'après-midi, vendredi, est survenu à la Chambre un événement historique qui a sérieusement porté atteinte aux privilèges des députés.

Je tiens à vous exposer quatre arguments, monsieur le Président, qui vous convaincront, je l'espère, du sérieux de l'incident, et à vous proposer un moyen de remédier à la situation.

[Français]

Monsieur le Président, il y a quatre points que je veux soulever. Tout d'abord, c'est que la question de privilège touche tous les députés. Je veux qu'on restaure la journée d'opposition de vendredi parce que le gouvernement, en demandant le quorum, à mon avis, a brimé, a lésé les droits des députés dans le débat. Deuxièmement, je voudrais restaurer non seulement la journée de la dernière période du printemps, qu'on appelle, les 10 jours que nous avons, l'opposition, pour discuter des subsides, journées qui nous sont accordées d'après le Règlement, mais aussi restaurer les votes qui nous sont dus lors de ces périodes, puisque ce sera une nouvelle période qui sera apportée par le gouvernement.

Je voudrais également, monsieur le Président, dans mes commentaires, débattre de la motion qui visera à restaurer la procédure des subsides, laquelle, comme on le sait, lorsqu'elle est présentée au début d'une session, n'est pas débattable mais votable. Dans ce cas-ci nous réinstaurons un nouvel ordre, et je crois être capable de convaincre l'honorable député et Votre Honneur d'un bon argument qui se veut assez fort pour restaurer les votes et, en dernier lieu, apporter des arguments concernant les pouvoirs des comités du Parlement, les comités de cette Chambre, qui, dans le moment ont des crédits ou avaient des crédits pour étude devant eux, des prévisions budgétaires qui avaient été différées à de nombreux comités. Je prends pour exemple, cet après-midi, il y a un sous-comité de la condition physique et du sport amateur du Comité permanent de la santé nationale et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge, de la condition féminine qui doit se réunir à 16 heures. Je crois qu'il serait peut-être mieux pour ce comité de ne pas se réunir sur l'ordre de renvoi des prévisions budgétaires de ce ministère.

Qu'est-ce qui s'est passé vendredi? Eh bien, les députés ont probablement remarqué aujourd'hui, qu'habituellement à l'ordre du jour, dans le *Feuilleton et Feuilleton des Avis*, il y a une rubrique qui s'intitule «Ordres émanant du gouvernement—Les subsides. Prise en considération des subsides par le président du Conseil du Trésor».

Vendredi, monsieur le Président, c'était une motion de l'opposition, une journée—dans un an, l'opposition a 25 jours pour débattre d'une question qu'elle choisit—mais, sous les ordres du gouvernement, c'est-à-dire dans le contexte que c'est un ordre émanant du gouvernement.

Privilège

Le gouvernement nous donne 25 jours; la première journée de la période du printemps était vendredi dernier. Si cela avait été lundi le 26, monsieur le Président, je serais beaucoup plus heureux, parce que le gouvernement aurait perdu probablement beaucoup plus que simplement l'ordre de renvoi ou enfin, la rubrique «Prise en considération des subsides». Ils auraient perdu des sommes assez importantes d'argent pour l'opération du gouvernement. Mais ce sera pour un autre jour, monsieur le Président, comme on dit.

Or vendredi, la Chambre prenait en considération une motion d'opposition sur l'environnement. Je vais la lire parce que je l'ai appuyée, monsieur le Président. La motion se rapportait à l'environnement et «condamnait le gouvernement pour son manque d'engagement sincère en matière d'environnement et pour sa totale impuissance à proposer, dans son document de travail vide de sens, des mesures concrètes de nature à satisfaire l'ensemble des Canadiens».

Et je réfère les députés à la motion elle-même qui a été proposée par M^{me} Copps de Hamilton et appuyée par votre humble serviteur.

Or, le débat s'est engagé, monsieur le Président, dans la journée, comme d'habitude, et il y a eu plusieurs rappels au Règlement, ce qui empêche, évidemment, les députés de parler sur le sujet. Mais finalement, en fin d'après-midi, on a proposé que la Chambre ne s'ajourne pas à l'heure habituelle, mais qu'elle continue à débattre de la question après l'heure normale d'ajournement. Cette motion a été proposée par le député de Chambly.

Il n'y avait pas quinze députés en Chambre qui s'objectaient à cela, donc la motion a été adoptée. On avait, pour ainsi dire monsieur le Président, une journée entière à notre disposition, ce qui faisait que les députés pouvaient faire des discours portant sur l'importante motion, comme je l'ai dit, traitant de l'environnement.

Or, à 16h30 ou aux environs. . . et je réfère les députés aux *Procès-verbaux* de vendredi, le 30 mars 1990. Je lis, à la page 1477:

On signale au Président qu'il n'y a pas quorum.

Cela, c'est le whip du gouvernement qui est, j'imagine, assez intelligent pour savoir ce qu'il faisait—en fait, je sais qu'il est intelligent. Probablement qu'en travaillant avec le nouveau chef, le leader du gouvernement à la Chambre, il devient lui aussi obsédé par l'habitude qu'ils ont d'arrêter le débat, de bâillonner les députés.

En tout cas, le fait, monsieur le Président, d'avoir demandé le quorum a fait qu'on a compté les députés. Cela prend vingt députés pour qu'il y ait quorum. Il n'y avait pas vingt députés. La cloche a sonné pendant 15 minutes et il n'y avait que quatorze députés, monsieur le Président, dont treize de l'opposition. Aucun membre du